

N°2023-01/07B

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION « FONDS VERT » – RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS INTECOMMUNAUX.

L'an deux mille vingt-trois, le 18 janvier, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10		Pour :	9
En exercice :	10	Vote :	Contre :	0
Présents :	8		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

Absent excusé donnant procuration : Robert OLIVE donne procuration à Jean-André MAGDALOU

Absent excusé : Louis SALA.

Secrétaire de séance : Jean ROMEO

Date de convocation : 11 janvier 2023

Le Président expose à l'assemblée,

Conformément à ses compétences et dans le cadre du Fonds Vert (fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires) coordonné par la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), et porté par la Préfecture des P.O, la Communauté de Communes Sud Roussillon a décidé d'engager des travaux de rénovation énergétique de ses bâtiments intercommunaux situés sur la commune de Saint-Cyprien : piscine Espace Aquasud, centre technique José Arriéta, bâtiments du service Ordures Ménagères et Station d'épuration / futur centre de biodéchets.

Les actions du Fonds Verts se déclinent en 3 axes :

- **Axe 1 :** Renforcement de la performance environnementale dans les territoires, comprenant des travaux d'isolation du bâti et des opérations de réhabilitation telles que le ravalement, l'isolation ou l'étanchéité du bâti, et la valorisation des biodéchets,
- **Axe 2 :** Adaptation au changement climatique,
- **Axe 3 :** Amélioration du cadre de vie et recyclage des friches.

Axe 1 – Rénovation énergétique des bâtiments publics dans un objectif de diminution de la consommation et Axe 2 – Adaptation des territoires au changement climatique

Sur l'ensemble des bâtiments, les travaux envisagés concernent :

- a. L'isolation thermique de l'enveloppe avec reprise des revêtements de façades,
- b. Le remplacement des menuiseries extérieures,
- c. La reprise des équipements de CVC.
- d. La création de mur végétal supplémentaire (centre technique).

1) Centre Technique José Arriéta

Montant estimatif du projet : 672 000 € HT

Montant estimatif des études : 25 000,00 €

2) Piscine Espace Aquasud

Montant estimatif du projet : 560 000,00 € HT

Montant estimatif des études : 10 000,00 €

3) Bâtiment des ordures ménagères

Montant estimatif du projet : 174 500,00 € HT

Montant estimatif des études : 10 000,00 €

Axe 1 – Rénovation énergétique des bâtiments publics dans un objectif de diminution de la consommation et Axe 3 – Amélioration du cadre de vie – Recyclage des friches

4) Station d'Épuration

Requalification de la friche industrielle de l'ancienne station d'épuration en centre de recherche et de revalorisation des déchets. Les travaux concernent les travaux de dépollution ou d'aménagement visant au recyclage d'une friche :

- a. L'isolation thermique de l'enveloppe avec reprise des revêtements de façades,
- b. Le remplacement des menuiseries extérieures,
- c. La reprise des équipements de CVC.

Montant estimatif du projet : 525 000,00 € HT

Montant estimatif des études : 15 000,00 €

L'enveloppe globale pour ces travaux de rénovation énergétique est estimée à 1 931 500,00 € (hors travaux de VRD, gros-œuvre ou second œuvre).

L'ensemble de ces dépenses pourrait être subventionné par par l'Etat dans le cadre du Fonds Vert, la Région, le Département et l'ADEME.

LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **DECIDE** de solliciter par l'Etat dans le cadre du Fonds Vert, la Région, le Département et l'ADEME pour l'obtention d'une aide financière ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document utile pour la bonne gestion de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20230118-2023-01-07B-DE
Date de télétransmission : 26/01/2023
Date de réception préfecture : 26/01/2023